



Vente appart loué avant destruction immeuble par ratp

Par **vivie95**, le **16/10/2012** à **10:14**

Bonjour,
La ligne de métro 14 va être prolongée jusqu'à Mairie de St Ouen. Les travaux nécessitent la destruction de nombreux immeubles en surface dont celui où je possède un appartement loué depuis 15 ans.
La destruction se fera fin 2013, mais je n'arrive pas à avoir de document précis que cet immeuble sera détruit à telle date.
France Domaine, mandaté par la RATP est venu évaluer l'appartement fin septembre en vue d'une vente à l'amiable et doit me fournir 2 prix (avec locataire et sans locataire- 15% de différence).
Dans tous les cas mon locataire devra se reloger et il ne sera pas le seul.
Quel modèle de lettre recommandée juridiquement valable puis-je utiliser pour lui annoncer la vente à mon locataire ? Son bail a pris effet le 7/10/98 et se reconduit tous les ans.
Je ne peux donc pas attendre 6 mois avant le 7/10/2013 car dans tous les cas il doit trouver un logement social (locataire démuné). Je ne peux pas non plus lui proposer le rachat puisque l'immeuble va être démoli.
Merci par avance pour votre aide.
Sylvie
NB : Je lui ai juste fait une lettre simple lui expliquant les faits et lui annonçant que je lui enverrai un recommandé. En même temps lui recommandant de constituer dès maintenant une demande de logement social.

Par **chris_ldv**, le **19/11/2012** à **16:00**

Bonjour,
Vous êtes obligé en qualité de bailleur de reloger le locataire qui n'est plus en mesure de jouir du bien immobilier (à partir du moment où la cause est extérieure au locataire).
Cordialement,

Par **vivie95**, le **19/11/2012** à **16:31**

Bonjour, rnrnDans ce cas je vendrai le bien occupé et le relogement sera à la charge du nouveau propriétaire. Tant pis pour le manque à gagner de 15%.rnrnMerci rnrnSylvie